

Maintien des Assemblées Générales des porteurs des obligations de Gecina, qui se tiendront à huis clos le 7 avril 2020

Pour mémoire, Gecina a annoncé dans son communiqué de presse du 10 décembre 2019 qu'afin de pouvoir accélérer le développement de son activité résidentielle, stratégique pour le Groupe, de lui donner une visibilité accrue, et de pouvoir attirer des investisseurs de premier plan intéressés par cette classe d'actifs spécifique, son Conseil d'administration a décidé d'initier le projet de filialisation de cette activité résidentielle à une société filiale à 100% de Gecina, GEC 25.

Dans ce contexte, le 26 février 2020, le Conseil d'Administration de Gecina a convoqué, en assemblées générales des porteurs d'obligations, les porteurs de 17 de ses emprunts obligataires afin de délibérer sur le projet de filialisation de l'activité résidentielle. Le 23 mars 2020, à la suite de la tenue de ces assemblées générales des porteurs d'obligations, Gecina a communiqué que le projet d'apport partiel d'actif a été approuvé pour 13 des 17 emprunts obligataires. Pour les 4 souches d'obligations restantes, Gecina a également annoncé le 23 mars 2020 que les assemblées générales des porteurs d'obligations réunies sur première convocation n'ont pu valablement délibérer, le quorum requis n'ayant pas été atteint.

En conséquence, le 27 mars 2020, les porteurs des 4 souches d'obligations concernées ont été convoqués à nouveau en assemblées générales sur seconde convocation. Ces assemblées générales doivent se tenir le 7 avril 2020 au siège social de Gecina, selon les mêmes modalités que les assemblées générales réunies sur première convocation, en vue de soumettre à leur approbation le même ordre du jour que celui qui a été présenté lors des assemblées générales réunies sur première convocation. Les obligations concernées par les assemblées générales des porteurs d'obligations réunies sur seconde convocation sont les suivantes :

Obligations pour un montant de 100.000.000 € au taux de Euribor 3 mois + 0,30%
et venant à échéance le 4 mai 2020, émises par la Société le 4 mai 2018
ISIN : FR0013332202 – Code Commun : 181527919

Obligations pour un montant de 500.000.000 € au taux de 2,00%
et venant à échéance le 30 juin 2032, émises par la Société le 30 juin 2017
ISIN : FR0013266368 – Code Commun : 164173518

Obligations pour un montant de 500.000.000 € au taux de 1,00%
et venant à échéance le 30 janvier 2029, émises par la Société le 30 septembre 2016
ISIN : FR0013205069 – Code Commun : 149760482

Obligations pour un montant de 100.000.000 € au taux de 3,00% et venant à échéance le 1^{er} juin 2026, émises par Eurosic le 1^{er} décembre 2015, et dont le contrat d'émission a été cédé à la Société par contrat de cession conclu entre Eurosic et la Société en date du 22 mai 2018
Code ISIN : FR0013064573 – Code Commun : 132791414

Dans le contexte d'épidémie de Coronavirus (COVID-19), des restrictions de circulation et des mesures de confinement imposées par le Gouvernement, le Conseil d'Administration de Gecina, réuni le 31 mars en visio/audioconférence, a décidé que les assemblées générales du 7 avril 2020 des porteurs des obligations listées ci-dessus se tiendront exceptionnellement à huis clos, sans la présence physique des porteurs.

Cette décision résulte des dispositions de l'ordonnance du 25 mars 2020 relative à la tenue des Assemblées Générales, prises par le Gouvernement en vertu de l'habilitation qui lui a été conférée par la Loi d'urgence du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Dans ces conditions, les porteurs d'obligations sont invités à voter aux assemblées générales sans y être physiquement présents, en utilisant uniquement les dispositifs de vote à distance (toutes les informations nécessaires sont disponibles dans le paragraphe « Modalités de vote » des avis de convocation publiés le 27 mars 2020). Pour la bonne information des porteurs d'obligations concernés, les assemblées générales seront retransmises par conférence téléphonique, dont le



numéro d'accès sera communiqué à tout porteur d'obligations qui en ferait la demande auprès de l'agent centralisateur, Société Générale Securities Services (32 rue du Champ de Tir – CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3, auprès d'Elisabeth Bulteau, +33 2 51 85 65 93, agobligataire.fr@socgen.com), sous réserve de la transmission par le porteur d'obligations à l'agent centralisateur d'une attestation d'inscription en compte permettant de justifier l'inscription de ce porteur d'obligations sur les livres tenus par tout intermédiaire financier autorisé à tenir des comptes, directement ou indirectement, auprès d'Euroclear France, au 3 avril 2020 à 00h00, heure de Paris.

Gecina invite les porteurs d'obligations à consulter la rubrique dédiée aux assemblées générales des porteurs d'obligations sur le site internet de la société (www.gecina.fr).

Gecina, au cœur de la vie urbaine

Gecina détient, gère et développe un patrimoine immobilier de 20 milliards d'euros à fin 2019. La foncière, spécialiste de la centralité et des usages, oriente son activité autour du premier patrimoine de bureaux d'Europe, situé à près de 97% en Ile-de-France, et d'un pôle de diversification composé notamment d'actifs résidentiels. Gecina a inscrit l'innovation durable au cœur de sa stratégie pour créer de la valeur et anticiper les attentes de ses quelque 100 000 clients et utilisateurs finaux, grâce à l'implication et l'expertise de ses collaborateurs, qui s'engagent pour une ville sobre, fluide et inclusive. Pour offrir à ses clients une haute qualité de services et accompagner l'évolution de leurs besoins, Gecina a lancé YouFirst, sa marque relationnelle.

Gecina est une Société d'Investissement Immobilier Cotée (SIIC) sur Euronext Paris et a intégré les indices SBF 120, CAC Next 20, CAC Large 60, Euronext 100, FTSE4Good, DJSI Europe et World, Stoxx Global ESG Leaders et Vigeo. Pour concrétiser ses engagements citoyens, Gecina a créé une fondation d'entreprise dédiée à la protection de l'environnement, au soutien de toutes les formes de handicap, à la préservation du patrimoine et à l'accès au logement pour le plus grand nombre.

www.gecina.fr

CONTACTS GECINA

Communication financière

Samuel Henry-Diesbach
Tél : + 33 (0)1 40 40 52 22
samuelhenry-diesbach@gecina.fr

Relations presse

Julien Landfried
Tél : + 33 (0)1 40 40 65 74
julienlandfried@gecina.fr

Virginie Sterling
Tél : + 33 (0)1 40 40 62 48
virginiesterling@gecina.fr

Armelle Miclo
Tél. : + 33 (0)1 40 40 51 98
armellemiclo@gecina.fr